



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à 11 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni exceptionnellement dans la salle des fêtes André Hoyaux, sous la présidence de Madame COULON Chantal, doyenne d'âge

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

**Etaient présents :** Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, HOUZET Mathilde, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie  
Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DERIDDER Antoine, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, LONGUEMARE Alexandre, RENOUE Samuel, VERCRUYSSSE Olivier, VEREECKE Valentin

**Etaient excusés :** Madame WYPYCH Florie ayant donné pouvoir à LE GALL Aude  
Monsieur CATRY Baptiste ayant donné pouvoir à LABRIFFE Victor

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2026-01

### ELECTION DU MAIRE

Madame COULON Chantal, présidente de l'assemblée a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux candidats se sont déclarés, Monsieur BERTIN Thierry et Monsieur VERCRUYSSSE Olivier.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : DECLERCQ Marie et MALESIEUX Stéphanie.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue :	12

Résultat du scrutin :

	Nombre de suffrages obtenus
BERTIN Thierry	5
VERCRUYSSÉ Olivier	18

Monsieur VERCROYSSÉ Olivier a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Madame COULON Chantal a remis l'écharpe à Monsieur le maire.

Délibération non soumise au vote.

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 24 mars 2026

Le Maire,

Olivier VERCROYSSÉ

